

LETTRE FINANCIÈRE

RÉFLEXIONS SUR LA GESTION DE VOTRE PATRIMOINE



Desjardins
Caisse De Lorimier-Villeray

PRÉPAREZ VOTRE SUCCESSION : POUR QUE TOUT SOIT EN ORDRE POUR VOS PROCHES

Il est plaisant de donner à ceux qu'on aime. Vous en faites beaucoup pour vos proches depuis des années et souhaitez pouvoir en faire autant même après votre décès. Les décisions que vous prenez à propos de votre patrimoine et de la gestion de votre succession contribueront d'une certaine façon à leur bonheur malgré votre absence.

Desjardins peut vous aider à avoir l'esprit en paix, à simplifier la tâche de votre liquidateur¹ et à offrir à vos héritiers une succession sans tracas.



VOUS VOULEZ LÉGUER UN PATRIMOINE FAMILIAL PLUTÔT QU'UNE TÂCHE COLOSSALE?

VOTRE CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE VOUS AIDERA À SIMPLIFIER VOTRE SUCCESSION.



QU'ALLEZ-VOUS LAISSER ?

Chaque histoire est différente. Chaque patrimoine raconte la vie de la personne qui l'a amassé. Au moment de décider du partage de vos avoirs, vous aurez sans doute une idée de ce que vous aimeriez léguer à vos proches :

- Donner un coup de pouce pour leurs études à vos enfants mineurs ou petits-enfants.
- Assurer l'avenir financier de votre famille.
- Aider un proche à réaliser un projet.
- Léguer votre chalet à vos enfants.
- Partager équitablement vos biens.
- Tout ce qui vous tient à cœur.



CHACQUE SITUATION EST DIFFÉRENTE

Si votre situation est plus complexe ou délicate, votre conseiller Desjardins pourra également vous aider à y voir plus clair, notamment dans les cas suivants :

- Vous n'avez pas d'héritier.
- Vous voulez faire un don à des œuvres philanthropiques.
- Votre dynamique familiale est complexe.
- Vous avez un héritier ayant des besoins particuliers.
- Votre famille est recomposée, et vous avez des enfants d'une union précédente.
- Vous voulez diminuer la charge fiscale à votre décès afin d'éviter que vos héritiers aient à vendre certains de vos biens*.
- Vous voulez léguer votre entreprise familiale ou mettre en place un plan de relève*.



QUI PEUT ÊTRE LIQUIDATEUR ?

Vous devez choisir une personne de confiance qui respectera vos dernières volontés. Ce peut être un parent, un proche ou un ami. Dans votre testament, vous pourrez choisir de rémunérer votre liquidateur pour les tâches qu'il devra accomplir. La personne que vous aurez désignée aura des responsabilités importantes. Le conseiller Desjardins pourra l'accompagner dans ses démarches.



QUEL EST LE RÔLE DU LIQUIDATEUR?

Le liquidateur a plusieurs responsabilités, y compris celles-ci:

- Trouver le testament et le faire vérifier², le cas échéant.
- Demander des documents officiels liés au décès (certificat de décès, recherche testamentaire, etc.).
- Informer les gouvernements, les institutions financières et les fournisseurs de services du décès.
- Effectuer les réclamations d'assurance ainsi que les demandes d'indemnités et de prestations.
- Ouvrir le compte de la succession.
- Procéder à **l'inventaire des biens**.
- Publier un avis de clôture de l'inventaire des biens.
- Produire les dernières déclarations de revenus et obtenir une décharge.
- Payer les dettes et les legs particuliers.
- Communiquer avec les héritiers et procéder au partage de la succession.



VOTRE CONSEILLER CONTRIBUE À VOTRE SÉRÉNITÉ

Votre conseiller Desjardins sera là pour accompagner votre liquidateur en l'aidant à:

- prioriser les démarches les plus urgentes et pertinentes;
- aviser les autres caisses où vous aviez des comptes et réduire ainsi les déplacements;
- trouver les réponses aux questions juridiques (avec les conseillers juridiques du service Assistance succession de Desjardins);
- répondre à des besoins plus complexes, par exemple dans le cas de l'administration d'une fiducie*;
- conseiller vos héritiers sur la gestion de leur legs.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

- au Québec, si aucun liquidateur n'est désigné par testament, cette charge incombe aux héritiers. Ceux-ci doivent nommer à la majorité un ou plusieurs liquidateurs et procéder à l'inventaire des biens. En Ontario, c'est le lien de parenté avec le défunt qui sert à déterminer à qui peut être confié le rôle de fiduciaire testamentaire dans le cas d'une succession sans testament;
- au Québec, à moins d'être le seul héritier, personne n'est tenu d'accepter une charge de liquidateur.

À VOS CÔTÉS ET CEUX DE VOS HÉRITIERS

Desjardins Gestion de patrimoine offre un service d'accompagnement en matière de planification, de protection et de transfert de patrimoine. De plus, notre service **Assistance succession** pourra accompagner le liquidateur de votre succession au cours des différentes étapes de la liquidation³, et il lui permettra de profiter de renseignements juridiques.

Votre conseiller pourra aussi mettre son expertise au service de vos héritiers en les accompagnant et en les conseillant aujourd'hui et après votre départ.

Venez nous en parler.



POURSUIVEZ VOTRE EXPÉRIENCE EN LIGNE:

Lisez le blogue **Succession : 3 stratégies payantes à planifier maintenant**

¹ En Ontario, le liquidateur est appelé le fiduciaire de la succession. ² En Ontario, homologuer par un tribunal, s'il y a lieu. ³ En Ontario, administration de la succession. * Accompagnement au besoin par différents partenaires Desjardins ou externes.

Produit à l'automne 2016 © Tous droits réservés.

Le présent document est fourni seulement à titre informatif. Il n'a pas pour but de donner des conseils précis de nature financière, fiscale, juridique ou autre, et les exemples qui peuvent être fournis ne s'appliquent pas nécessairement à votre situation. Vous ne devez pas agir uniquement sur la foi de l'information contenue dans le présent document sans avoir demandé l'avis d'un professionnel. Desjardins ne peut aucunement être tenu responsable des conséquences de tout ordre ou des décisions d'investissement basées sur le contenu du présent document.

VOS PROJETS • VOTRE AVENIR FINANCIER • VOTRE CONSEILLER

Caisse Desjardins De Lorimier-Villeray

2050, boulevard Rosemont

Montréal QC H2G 1T1

Téléphone : 514-376-7676

Sans frais : 1 877 335-7676



Desjardins
Gestion de patrimoine

Coopérer pour créer l'avenir